

POURQUOI DEVENIR ARBITRE ?



DEVENIR ARBITRE ???

Un besoin pour le fonctionnement des concours organisés par la fédération.
Sans arbitre, plus de reconnaissance, donc plus de possibilité pour nos archers de s'illustrer.

A partir du 1^{er} septembre 2009 les clubs désirant organiser une compétition officielle (sélective ou qualificative pour un Championnat de France) devront obligatoirement avoir un arbitre fédéral en activité dans leur club ou compagnie.

L'arbitre est le garant du respect des règles.

Sans règles plus aucune reconnaissance pour notre sport au niveau international.
L'arbitre est aussi le "patron" sur un concours, celui qui devra prendre les décisions, faire les choix, pour que le problème devienne solution, et que l'archer venu pour un résultat ou pour son plaisir y trouve son compte.

L'arbitrage c'est aussi la passion du sport.

D'autres sports ont trouvé un slogan, applicable également au tir à l'arc:

*« Nous n'avons pas la même tenue mais nous
avons la même passion »*

Cette passion est essentielle pour la pérennisation de notre sport.

L'arbitre n'est pas quelqu'un qui sanctionne, mais qui explique les règlements et cherche les solutions pour l'archer.

Il est également source de conseil.

Il manque actuellement en France 320 Arbitres de Tir à l'arc

Aujourd'hui la fédération a une volonté d'aider les arbitres, avec la mise en place d'une véritable filière de formation.

- ° Améliorer la qualité de l'arbitrage.
- ° Améliorer la valeur des concours.
- ° Donner à l'arbitre un véritable statut, une vraie reconnaissance.

C'est aussi pour cela que nous avons besoin de jeunes!

Plusieurs formules s'ouvrent à vous:



Arbitre Fédéral

• Conditions:

- Avoir une licence FFTA en cours de validité
- Avoir 18 ans le jour de l'examen écrit
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes.
- Faire acte de candidature au PCRA

• Formation

- Formation sur 2 ans
- Assurée par commission Régionale
- Validation de 6 modules
- Validation de stages (théoriques et pratiques) sur la gestion et l'organisation d'une compétition de niveau national.

• Prérogatives

- L'arbitre fédéral peut arbitrer toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel
- Il peut être président d'une commission des arbitres d'une compétition régionale.
- Il peut, après avoir suivi une formation assurée par la CNA, accéder à la présidence de la commission des arbitres de compétitions de niveau national.

Arbitre Assistant

• Conditions:

- Avoir une licence FFTA en cours de validité
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes.
- Avoir 17 ans le jour de l'examen écrit
- Faire acte de candidature au PCRA



Arbitre Assistant (suite)

•Prérogatives

- Il peut exercer les fonctions de directeur des tirs. (FITA, Salle, Fédéral)
- Il peut être chronométreur en Tir nature et en Tir 3D
- Il peut intervenir pour juger la valeur d'une flèche (Il prêtera serment à la fin de sa formation).
- Il ne peut pas avoir la responsabilité d'une compétition.

•Formation

- Formation sur 1 ou 2 ans
- Assurée par commission Régionale
- Validation de 5 modules de base

•Qui contacter en Picardie ?

•Le PCRA

- Gérard LEFEBVRE
- 17 rue Pierre et Marie CURIE
- 80800 CORBIE
- Tél. 03 22 96 99 19
- 06 77 99 85 31
- Courriel : gerard,lefebvre42@orange.fr

•Les Formateurs

- Denis PAQUET ([Responsable formation](#))
- Tél. 03 44 42 04 51
- Courriel : denis.paquet@storengy.com

